

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-RICI-10-20-20190807

Date de publication : 07/08/2019

DGFIP

### **BA - Réductions d'impôt - Mécénat ou réduction d'impôt pour dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

BA - Bénéfices agricoles

Réductions et crédits d'impôts

Titre 1 : Réductions d'impôts

Chapitre 2 : Mécénat ou réduction d'impôt pour dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI

Les entreprises agricoles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour les dons effectuées au profit des organismes cités à l'[article 238 bis du code général des impôts \(CGI\)](#) dans les conditions précisées aux [BOI-BIC-RICI-20-30 et suivants](#).